

**Colloque Ouverture et Emergence en Méditerranée
Rabat 17-18 octobre 2008**

**POLITIQUES D'INNOVATION DES DEUX COTES DE LA MEDITERRANEE :
COMPETITIVITE ET/OU DEVELOPPEMENT ?¹**

(version provisoire²)

Jacques Perrat
Adees Rhône-Alpes
perrat.adees@wanadoo.fr

INTRODUCTION

Dans des travaux précédents (J. Perrat, 2006, 2007-a), nous affirmions que la politique française d'innovation illustrée par le dispositif des pôles de compétitivité entérine et alimente des évolutions à l'œuvre depuis plusieurs décennies concernant la place occupée par les organisations territoriales dans les logiques productives et s'inscrit dans une nouvelle division spatiale du travail. Avec l'hypothèse selon laquelle, pour les grandes firmes, il s'agit de combiner les avantages que procure une décomposition des chaînes de valeur s'effectuant désormais sur l'espace mondial et un ancrage dans des « complexes de production agglomérés et denses » (A.F. Scott, 2005) ou « blocs de savoirs et de compétences localisés » (Y. Morvan, 2004) rendu nécessaire par les exigences de l'innovation devenue variable stratégique majeure. Il nous semblait voir là, pour les pays émergents comme pour la France, certes de nouvelles contraintes, mais aussi de nouvelles opportunités.

Les réflexions collectives menées tout au long du programme DAAGT-FSP nous ont permis d'approfondir l'appréhension de la façon dont les dispositifs de soutien à l'innovation aujourd'hui mis en œuvre des deux côtés de la Méditerranée peuvent faire bouger les lignes de cette articulation entre globalisation et territorialisation des compétences concernées. Dans un premier temps, nous montrerons ce que les pôles de compétitivité révèlent des caractéristiques de cette articulation (I.), puis nous verrons comment un approfondissement méthodologique centré sur la question des compétences permet de mieux en lire les enjeux (II.). Nous tenterons enfin de repérer des éléments d'une meilleure maîtrise de ces processus par les acteurs territoriaux concernés, en nous attachant particulièrement à la question des normes déterminant l'insertion du local dans le global (III.).

I. DES POLES AU CŒUR DE L'ARTICULATION LOCAL / GLOBAL

Les dispositifs du type pôle de compétitivité (PDC) relèvent clairement de la volonté des pouvoirs publics de rechercher, pour les « meilleurs » de leurs entreprises et territoires, des avantages concurrentiels dans la « guerre économique » mondiale. Pour autant, cette démarche n'est pas unidimensionnelle et ses contradictions sont méthodologiquement instructives.

¹ Ce texte reprend celui que nous avons rédigé à la suite de notre participation au programme de recherche du : Dynamiques d'agglomération des activités productives et gouvernance territoriale (DAAGT). Piloté par Mihoub Mezouaghi (IRMC Tunis) et financé par le Fonds de solidarité prioritaire (FSP), il a mobilisé plusieurs laboratoires algériens, marocains, tunisiens et français.

² De nombreuses références ne pourront être précisées qu'avec la version définitive du texte des auteurs concernés.

I.1. Des dispositifs à portée contradictoire

Rappelons que le gouvernement français entendait, en lançant fin 2004 la politique des pôles de compétitivité (PDC), favoriser « une démarche partenariale » mobilisant « entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques ou privées » pour « dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant », ce partenariat s'organisant « autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché » et devant « rechercher la masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale »³. La notion de compétitivité ainsi mise en avant s'inscrivait donc d'emblée dans un contexte de globalisation de l'économie, l'objectif étant clairement de générer des innovations directement valorisables en termes de positions concurrentielles des entreprises sur les marchés mondiaux. D'où la place accordée aux grandes firmes françaises et étrangères dans le dispositif et le choix d'un mode d'intervention publique qui les laisse largement maîtresses du jeu : les entreprises et laboratoires décident seuls du contenu de leurs projets et les pouvoirs publics décident de les financer ou non, ce qui limite l'impulsion publique au choix de grands thèmes sectoriels et/ou transversaux.⁴ D'où également le caractère volontairement sélectif qui marque à la fois la labellisation des pôles (hiérarchisés en pôles mondiaux, à vocation mondiale et nationaux⁵) et le soutien financier aux projets qu'ils présentent : même si les circonstances politiques (105 projets, soutenus par des collectivités territoriales qu'il fallait ménager) ont conduit à reconnaître un nombre important de pôles (67, devenus 71 fin 2007), de fait, début 2008, 10 pôles s'étaient partagés environ 55% des financements attribués.

Si l'on prend l'exemple de l'Algérie, on constate que les mêmes objectifs de départ sont attribués aux pôles de compétitivité et d'excellence (POC) qu'entend promouvoir le gouvernement : « favoriser le jeu des forces du marché pour [s'] adapter aux exigences de l'économie contemporaine, notamment celle de la compétitivité », sachant que « le progrès technique et l'innovation » sont « la clé de la compétitivité ».⁶

Pour autant, les préoccupations territoriales ne sont pas absentes de ces démarches. En France, le partenariat à organiser renvoie explicitement à la combinaison des acteurs concernés « sur un espace géographique donné »⁷. Et les PDC retenus ont effectivement été mis en place à partir non seulement de potentiels préexistants (structures de R&D et activités industrielles) mais aussi d'interrelations effectives (ou au moins amorcées) entre eux. Les exigences de structuration et de fonctionnement de ces compétences sous la forme de complexes générant des synergies porteuses d'innovations sont donc susceptibles d'alimenter la dynamique d'un développement moins sélectif et plus endogène. De même, si l'attention portée aux PME était, au départ, très secondaire, elle s'est peu à peu précisée et fait aujourd'hui l'objet d'une politique explicite du gouvernement.⁸

³ Tous ces éléments sont disponibles sur le site officiel : <http://www.compétitivite.gouv.fr/>

⁴ Ce qui s'inscrit dans l'évolution confirmée par la ministre de l'Economie, C. Lagarde : « A l'Etat planificateur s'est substitué l'Etat régulateur, favorisant l'émergence de dynamiques sans chercher à les créer de toutes pièces, en référence à la logique « bottom-up » des Anglo-Saxons » (9 novembre 2007, discours au Forum des pôles de compétitivité à Sophia-Antipolis).

⁵ Il a été décidé en juillet 2009 de retenir désormais une catégorisation en pôles mondiaux et nationaux.

⁶ Document « Aménagement du territoire et Pôles de compétitivité et d'excellence » du ministère algérien de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, établi dans le cadre du Schéma national d'aménagement du territoire 2025 rendu public en 2006.

⁷ Texte de lancement du dispositif (voir le site officiel indiqué).

⁸ Plusieurs mesures ont été prises en 2008 pour favoriser les projets concernant des PME et leur financement.

De la même façon, le dispositif mis en place en Algérie tient largement compte des caractéristiques locales en matière de R&D comme d'industrie : place majeure des PME, association de plusieurs activités différentes sur certains pôles (chimie organique, énergie, technologies spatiales et télécommunication pour le pôle « Oran-Sidi Bel Abbès-Tlemcen » ; plasturgie, biotechnologies, agroalimentaire et productique pour le pôle « Bejaia-Bordj Bou Arreridj »...). Enfin, une carte intéressante semble vouloir être jouée, celle de la valorisation de compétences spécifiques aux territoires du Sud : énergies nouvelles (dont hydrogène solaire), biotechnologies en zones arides (maîtrise du stress hydrique et de la salinité) pour les POC de « Ouargla-Hasi Messaoud-Ghardaâ » et de « Medea-Boughezoul-Laghouat ». A noter également le caractère géographiquement étendu (association de plusieurs localités souvent assez séparées) de la plupart des POC retenus, ce qui répond à un souci d'aménagement du territoire.

Il ne faut donc pas voir unilatéralement les PDC comme facteurs « d'aspiration » par le global des ressources locales mais plutôt comme facteurs d'une nouvelle articulation local /global, même si cette articulation est intrinsèquement contradictoire. C'est pourquoi nous avons proposé (J. Perrat, 2007-b) d'analyser les situations concrètes au cas par cas, en essayant chaque fois d'identifier :

- . Ce qui tend à favoriser la logique de compétitivité et l'insertion concurrentielle dans les chaînes de valeurs globalisées : hiérarchisation des pôles et sélectivité des projets, domination des grandes firmes, priorité aux ruptures technologiques, gestion utilitariste et à court terme des capacités de recherche et des compétences localisées...

- . Ce qui tend à favoriser la logique de développement et le renforcement de ce que nous proposons d'appeler, en nous inspirant de A.F. Scott et de Y. Morvan, des « complexes de compétences territorialisés » (CCT, sur la définition desquels nous reviendrons) : place des PME, innovations pouvant dynamiser une large partie d'un tissu d'activités, co-développement / co-valorisation des ressources, effets positifs sur l'emploi local...

Et ceci, tout en sachant que les deux tendances sont pratiquement toujours à l'œuvre dans un même pôle (même labellisé « mondial ») et que rien ne reste figé dans le temps (Fig. 1).

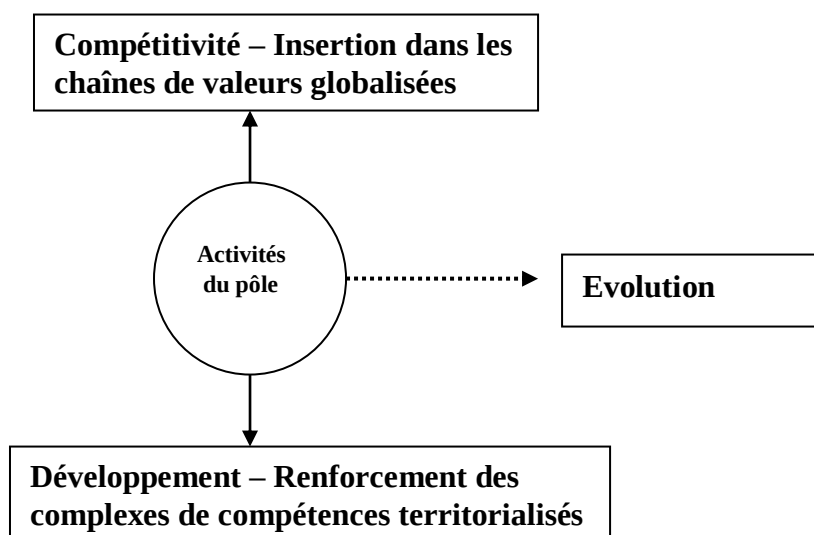


Fig. 1 : Schéma d'appréhension d'un pôle de compétitivité

I.2. Les enseignements d'une approche des PDC français

Pour préciser cette approche dans le sens d'une comparaison avec les travaux de terrains conduits par les autres équipes sur le Maghreb, nous nous appuyons sur notre travail en cours sur les PDC français⁹ touchant à deux ensembles d'activités importantes pour l'économie nationale comme pour celle des régions impliquées : les industries chimiques et automobiles mais aussi les activités qui leurs sont transversales et nous semblent jouer un rôle de plus en plus important sur leur devenir : matériaux, industries mécaniques, transformation des plastiques, textiles techniques... Nous en présentons ici (Tab. 1) un état des lieux succinct.¹⁰

. Pour la chimie : - Chimie-environnement Rhône-Alpes (dit « Axelera », à Lyon), qui entend favoriser le passage à une « chimie verte » : micro-procédés et compacité des installations, optimisation de toute la filière de la conception au recyclage... - Industries et Agro-ressources (associant Picardie et Champagne-Ardenne), centré sur les bioénergies, biomatériaux, biocarburants... - Céréales Vallée (Auvergne), portant sur la mise au point de bio-carburants à base de maïs... . Pour l'automobile : - Mov'éo (associant Haute et Basse Normandie et l'Ile-de-France), organisé autour de la réduction des pollutions, la mécatronique, la sécurité routière, la mobilité et les services. - Automobile Haut de Gamme (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes), qui veut renforcer la compétitivité de la filière spécialisée haut de gamme. - Mobilité et Transport Avancé (Poitou-Charentes), dont un des axes est le développement du véhicule électrique. - Véhicule du Futur (Alsace et Franche-Comté), qui développe des projets sur l'optimisation de la motorisation (échanges thermiques), l'habitacle, etc. - Lyon Urban Truck&Bus (LUTB, Rhône-Alpes), travaillant sur les futurs véhicules urbains sur pneus (camions de livraison, autobus...). . Pour les activités transversales : - Plastipolis (Rhône-Alpes et Franche-Comté), qui vise l'innovation dans les produits, procédés et outillages (moules) de plasturgie. - Elastopôle (Centre, Auvergne, Ile-de-France et Pays de Loire), centré sur l'amélioration de l'utilisation des élastomères (conception, industrialisation, recyclage...). - ViaMéca (Auvergne, Rhône-Alpes, Limousin, Centre, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), qui s'intéresse à la transformation des matériaux métalliques (usinage à grande vitesse, métallurgie des poudres...). - Arve Industries (Rhône-Alpes), centré sur le décolletage et la mécatronique. - Microtechniques (Franche-Comté), portant sur la mécanique de haute précision. - EMC2 (Pays de Loire), centré sur les ensembles métalliques et composites complexes pour l'automobile, l'aéronautique, le nautisme... - MIPI (Lorraine), qui entend promouvoir les matériaux innovants pour produits intelligents (avec auto-maintenance...). - P2MI (Champagne-Ardenne), structuré autour des procédés de mise en œuvre de matériaux innovants pour l'automobile, le biomédical... - Techtera (Rhône-Alpes), qui veut développer l'usage des textiles techniques ou fonctionnels (aéronautique, automobile, santé...). - Up'Tex (Nord-Pas-de-Calais), centré sur des applications plus larges des « textiles innovants ».

Tab. 1 : Identification des PDC des industries chimiques, automobiles et connexes.

⁹ Recherche-action dans le cadre d'une convention nationale entre la Cgt et l'Ires. Outre les informations disponibles publiquement, nous utilisons les éléments recueillis lors des rencontres que nous contribuons à organiser entre PDC et organisations syndicales dans plusieurs régions françaises.

¹⁰ Nous tentons chaque fois de repérer : les acteurs de l'industrie, de la recherche et enseignement supérieur et les partenaires institutionnels concernés ; les principaux domaines d'innovation ciblés par le pôle et le contenu des projets retenus pour financement public ; les préoccupations territoriales affichées et/ou réelles.

I.2.1. Des grandes firmes multi-présentes. Tous ces pôles associent largement les centres de recherche, les universités et grandes écoles, les structures de transfert de technologie, etc. de leurs territoires d'implantation. Mais l'élément majeur que nous retenons de cet état des lieux est qu'il permet de repérer la présence de grandes firmes françaises ou étrangères non seulement dans quasiment chacun de ces pôles et de leurs projets, mais aussi, souvent, dans plusieurs d'entre eux (Tab. 2).

. Rhodia est impliqué dans Industries et Agro-Ressources et Axelera. . Arkema est dans Industries et Agro-Ressources, Axelera et Mov'éo. . Michelin est dans Elastopôle, dans Mobilité et Transport Avancé et dans ViaMéca (avec Alcan). . Torray (Japon) est dans Axelera et dans Plastipolis. . Saint-Gobain est dans Plastipolis et dans MIPI. . Renault se retrouve dans Mov'éo, Mobilité et Transport Avancé et LUTB. Une de ses filiales (ACI) est dans EMC2 et une autre (SNR) dans Arve Industries. . PSA se retrouve dans Mov'éo, Mobilité et Transport Avancé, Automobile Haut de Gamme, Véhicule du Futur, P2MI et EMC2. . Faurecia est dans Mov'éo, Automobile Haut de Gamme, Véhicule du Futur, Industries et Agro-Ressources et P2MI. . Valeo est dans Mov'éo, Automobile Haut de Gamme et Mobilité et Transport Avancé.
--

Tab. 2 : La présence des grandes firmes dans les PDC étudiés.

Il est donc particulièrement important de pouvoir mesurer l'impact de cette situation sur la dynamique et le devenir des potentiels concernés. Il nous semble qu'il faut voir dans cette multi-présence l'expression de deux tendances, souvent difficile à différencier : d'une part, la volonté de faire jouer certaines complémentarités entre les pôles, ce qui irait plutôt dans le sens d'une valorisation au profit des compétences et des territoires concernés et, d'autre part, la volonté de balayer un large champ des innovations potentielles dans un certain nombre de domaines, dans une perspective de veille scientifique et technologique pouvant éclairer des choix industriels ultérieurs en termes de produits, de procédés et/ou de marchés, ce qui irait plutôt dans le sens d'une valorisation « globalisable » au profit des firmes.

I.2.2. Complémentarités et coopérations inter-pôles. Notre état des lieux permet de constater que, si des complémentarités peuvent exister à l'intérieur d'un même domaine (coopération entre les pôles de la chimie sur les intermédiaires de synthèse, par exemple), c'est aussi de façon transversale, entre les domaines chimie et automobile, qu'elles se manifestent, telles celles concernant les différentes variétés de biocarburants dont chacune peut entraîner une motorisation spécifique. Enfin, on relève de multiples coopérations entre les pôles de l'automobile et ceux concernant les plastiques et matériaux composites, les pneumatiques, les procédés d'usinage ou les textiles techniques, mais aussi avec ceux concernant les autres matériels de transport que l'automobile (le pôle mondial Aerospace Valley de Midi-Pyrénées et Aquitaine, est le lieu de croisements nombreux entre technologies appliquées à l'aérospatial et à l'automobile) et, plus largement, les systèmes de transports (comme System@tique, pôle mondial de l'Île-de-France sur les systèmes complexes, dont pour l'automobile). Les pouvoirs publics semblent d'ailleurs vouloir désormais privilégier ce type de transversalité¹¹.

¹¹ Plusieurs des financements attribués en mars 2008 concernent des projets faisant coopérer plusieurs des pôles analysés : Automobile haut de gamme / Up-Tex, Véhicule du Futur / Microtechniques, MIPI / ViaMéca, Mov'éo / Axelera / Plastipolis, Plastipolis / Céréales Vallée, Up Tex / EMC2...

I.2.3. Incertitudes de l'innovation et mise en concurrence des PDC. Concernant un balayage plus concurrentiel des sources d'innovation, le détail des projets recensés suggère fortement que si, par exemple, les constructeurs automobile et les grands équipementiers se mobilisent sur plusieurs des PDC recensés, c'est pour se donner la capacité d'être présents en amont sur les différentes voies pouvant se dessiner pour répondre aux exigences en matière d'allègement des véhicules, de tenue aux chocs, d'économie d'énergie, de possibilités de recyclage, etc. En cela, il apparaît bien une concurrence potentielle, notamment entre matériaux (métalliques, plastiques, composites...) et entre les différentes filières qui s'ouvrent pour leur obtention (agro-ressources, par exemple) et pour leur transformation, ou entre les différentes solutions de motorisation, etc., et donc entre les complexes de compétences territorialisés qui développent les activités correspondantes.

I.2.4. Quel positionnement dans la hiérarchie des territoires ? Un des intérêts de la réflexion collective qui a pu se développer dans le cadre du programme DAAGT est d'avoir mis en lumière un aspect de la concurrence entre territoires qui ne ressortait pas spontanément de la seule considération des expériences françaises. Il concerne la façon dont les différents complexes de compétences peuvent se positionner dans la hiérarchie des places qui accompagne la segmentation des chaînes de valeur sur l'espace mondial. Pour l'instant, les expériences maghrébines sont plutôt positionnées sur des activités à faible valeur ajoutée – câblage pour l'automobile au Maroc et en Tunisie, par exemple. Mais l'expérience d'autres pays émergents prouve que cela peut changer rapidement et que ces pays ne sont pas condamnés à rester éternellement « en bout de chaîne » : le pôle Plastipolis a été sollicité pour une coopération avec les plasturgistes tunisiens désireux de monter dans la hiérarchie des sous-traitants et fournisseurs ; l'Algérie favorise l'implantation ou le développement de centres de recherche dans les activités qui étaient jusque là restée sur des segments productifs de base, par exemple pour l'aval de la chimie et pétrochimie à Arzew (A. Toubache, C. Lahlou, 2008)¹² ; au Maroc, Renault implante une importante usine de montage automobile à Tanger qui changera forcément la donne en matière de relation aux équipementiers et fournisseurs locaux (J.B. Layan, Y. Lung, 2008)¹³... Nous devons donc intégrer à notre travail en cours la façon dont les PDC français se comportent dans ce positionnement concurrentiel des ressources territorialisées et dans son évolution.

II. DYNAMIQUES DES COMPETENCES ET STRATEGIES DES FIRMES

L'idée de complexe de compétences territorialisé évoque bien sûr, classiquement, celle de système interactif fonctionnant entre les ressources et acteurs concernés mais fait appel également à deux notions qui nécessitent précision : celle de compétences et celle de territoire, ou plutôt de territorialisation. Un approfondissement croisé de ces deux notions nous semble d'un certain intérêt heuristique.

II.1. Compétences, proximité technologique et proximité institutionnelle

Dans l'entreprise, la notion de compétences est une notion polysémique dont la définition se retrouve aujourd'hui au cœur des enjeux touchant à la relation salariale. Nous considérons qu'elle recoupe deux réalités : d'une part, le savoir, les connaissances, c'est-à-dire le « savoir comment faire », d'autre part, le savoir-faire, c'est-à-dire la capacité à opérer réellement pour réaliser un produit ou un service. Les deux aspects fonctionnent évidemment de façon

¹² Référence à leur texte définitif.

¹³ Référence à leur texte définitif.

interactive : une progression du savoir – formalisation de connaissances tacites par exemple – peut améliorer, voire renouveler, le savoir-faire ; une bonne maîtrise du savoir-faire peut faire émerger des éléments nouveaux du savoir.

Mais cette approche reste socioéconomiquement « neutre » (c'est d'ailleurs ainsi qu'elle est souvent usitée aujourd'hui) et laisse dans l'ombre des aspects majeurs de la question. Dans nos travaux sur les « modèles d'emploi » (J. Perrat, 2007-c), nous avons tenu à distinguer deux « volets » du travail : le volet « matériel », renvoyant à la situation concrète du « travailleur » comme acteur du processus productif, et le volet « institutionnel », renvoyant à la situation concrète du « salarié » comme acteur de la relation salariale. Et s'il est vrai que, dans la réalité, la mise en œuvre des compétences renvoie à ces deux volets de façon intrinsèquement liée – on demande à un opérateur non seulement de savoir réaliser un acte donné mais de savoir le réaliser dans un temps imparti –, ceux-ci ne désignent pas les mêmes aspects de la situation, le premier aillant un caractère technico-organisationnel et le second un caractère de relation sociale, institutionnel. Il apparaît donc méthodologiquement utile de découpler ces deux dimensions des compétences.

Concernant la territorialisation, pour poursuivre la réflexion méthodologique engagé dans un programme FSP précédent (M. Mezouaghi, J. Perrat, 2007), rappelons que nous nous situons dans la démarche du réseau *Dynamiques de proximité* (Voir notamment O. Bouba Olga, C. Carrincazeaux, M. Coris, 2008), qui appelle à considérer les territoires comme une forme spécifique de densification de l'espace induite par la conjonction de différentes formes de proximité. Cette différenciation se décline en une proximité géographique, qui exprime la co-localisation des acteurs, une proximité organisationnelle, définie par la capacité des acteurs à faire fonctionner des dispositifs et à mettre en œuvre des actions communes, et une proximité institutionnelle, définie par l'appartenance des acteurs à un système commun de représentations, de valeurs, de règles... Ces différentes formes de proximité ne structurent véritablement un territoire que si elles contribuent à générer une dynamique créatrice d'externalités, qui s'expriment en termes d'efficacité productive, organisationnelle et institutionnelle et s'inscrivent dans la durée en référant aux notions d'apprentissage et de mémoire.

Notons que, comme pour ce qui concerne les compétences, nous tenons à bien différencier les dimensions organisationnelles et institutionnelles¹⁴, les institutions n'étant pas pour nous de simple cadres cognitifs communs permettant l'efficacité des coordinations : elles expriment également la situation dissymétrique des acteurs, le caractère divergent et conflictuel de leurs intérêts, les rapports de force qui les opposent et la nécessité pour eux de construire des compromis pour définir et faire évoluer les normes régissant leurs rapports socioéconomiques¹⁵.

Nous pensons, toutefois, que cette grille peut être utilement complétée par la prise en compte d'une autre forme de proximité, la forme technologique. Dans les premières années de fonctionnement du réseau, T. Kirat et Y. Lung (1995) la renaient comme se rapportant « à des interdépendances verticales (liées à la complémentarité dans les relations R&D – production) ou à des interdépendances horizontales (liées à des similitudes dans la production). » Mais en mettant, à juste titre, l'accent sur les processus d'apprentissage collectif à l'œuvre entre les acteurs, ils étaient amenés à privilégier les dimensions

¹⁴ Et il n'y a pas unanimité dans le réseau *Dynamiques de proximité* à ce sujet.

¹⁵ Nous préférons donc « rabattre » l'organisationnel sur le technologique plutôt que de minimiser la spécificité de l'institutionnel, trop souvent « rabattu sur l'organisationnel » (sur ces articulations, voir D. Talbot, 2008).

organisationnelles et institutionnelles de la proximité, attitude largement adoptée par les membres du réseau. Tout en reconnaissant, là encore, le caractère indissociable, dans la réalité, des processus technologiques et des cadres institutionnels dans lesquels ils s'inscrivent, nous retiendrons un découplage méthodologique de ces dimensions.

Nous définirons donc la proximité technologique comme exprimant la similarité et/ou la complémentarité des compétences, c'est-à-dire des savoirs et, surtout, des savoir-faire (capacité de maîtrise matérielle des processus productifs) mobilisés par les acteurs concernés. Même si elle réfère évidemment aux dimensions géographique, organisationnelle et institutionnelle, elle ne peut s'y réduire et l'analyser de façon autonome permet d'identifier des contraintes, des exigences et des enjeux qui lui sont spécifiques.

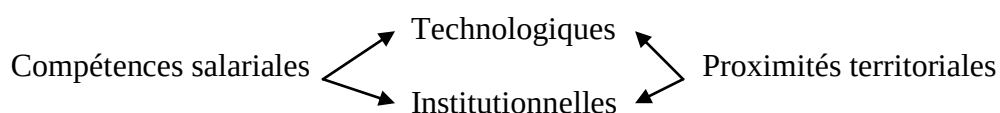


Fig. 2 : Le croisement compétences / territorialisation

Ces réflexions croisées sur les compétences et sur la dynamique de territorialisation (Fig. 2) permettent ainsi de désigner deux champs majeurs d'enjeux, technologiques et institutionnels, concernant les complexes de compétences territorialisés, intervenant à la fois dans leur fonctionnement interne et dans leur articulation aux chaînes de valeur globalisées.

II.2. Exigences de la proximité technologique et stratégies des firmes

La dynamique de l'innovation est plus que jamais au cœur de ces enjeux.

II.2.1. Un nouveau rôle pour l'innovation. Pour beaucoup de grandes firmes, l'innovation n'est plus seulement le moyen d'améliorer des procédés ou d'élaborer de nouveaux produits mais devient la matière même à valoriser, la valeur de l'action dépendant de la vitesse à laquelle la firme est capable de renouveler ses couples produits / marchés. On passe ainsi de l'innovation auxiliaire d'une stratégie productive à l'innovation objet de la stratégie financière. Mais une telle tendance s'oppose aux exigences touchant les processus d'innovation eux-mêmes qui imposent aujourd'hui souvent de dépasser le séquençement linéaire classique (recherche fondamentale / recherche appliquée / développement / industrialisation)¹⁶. Il est de plus en plus fréquent que l'on ne puisse directement « transférer » une innovation mais que doive être mis en œuvre un processus dans lequel ces différentes « phases » entretiennent des relations beaucoup plus interactives (prise en compte dès la conception des variables à introduire dans la production, des impératifs de recyclage...).

La proximité technologique nous semble être un facteur essentiel de fonctionnement de ces interactions, qu'elles soient itératives ou aléatoires (importance des facteurs de sérendipité) entre progression des savoirs et maîtrise des savoir-faire, de même qu'elle est un facteur essentiel de l'accumulation de compétences et des retours d'expériences individuels et collectifs. Elle s'accommodent donc mal d'une trop grande sélectivité et d'un *turn over* trop rapide des projets et se retrouve ainsi au cœur d'une contradiction majeure : au moment où les grandes entreprises doivent faire face au besoin d'une augmentation générale du niveau des

¹⁶ Même si ce dernier demeure valable dans une proportion de cas qu'il serait intéressant d'évaluer.

ressources à mobiliser (excellence de la recherche publique, capacités technologique et organisationnelle des PME partenaires, implication des salariés...), elles tendent pratiquement à gérer ces ressources en privilégiant des critères de résultats à court terme, de mise en concurrence tout au long de la chaîne de valeur (généralisation du *reporting* et du *benchmarking* internes et externes), de sélectivité, de sous-reconnaissance des compétences réellement déployées.

C'est dans ce contexte que doivent être appréciées le rapport des grandes firmes à la recherche et aux financements publics mobilisés dans les PDC ainsi que leur influence quant à la concrétisation des innovations générées.

II.2.2. Projets de recherche et décisions stratégiques. L'implication financière des firmes dans les projets des pôles est importante (souvent de l'ordre des 2/3). Même si nous avons rencontré nombre d'effets d'aubaines, on ne peut donc voir dans cette participation que le seul désir d'accéder à une manne financière : la mobilisation de la recherche publique, qui apparaît décisive pour alimenter la dynamique de l'innovation telle que caractérisée plus haut, est sans doute tout aussi importante. Ce qui n'est pas d'ailleurs sans poser problème aux chercheurs concernés, la prédominance de la démarche de projet ne s'accordant pas toujours avec les exigences de la recherche prospective. Notons également que les acteurs territoriaux de ces dispositifs ont une très mauvaise lisibilité de l'ampleur et de l'usage des fonds publics en question et connaissent rarement l'ensemble des projets ainsi soutenus¹⁷.

Concernant plus précisément le devenir des projets de recherche, les responsables des pôles rencontrés signalent tous que les décisions définitives ne relèvent que des firmes impliquées. Ce qui complique d'ailleurs l'organisation de ces projets, notamment lorsqu'il s'agit de recherche collaborative : de savant montages doivent être effectués pour déterminer les retombées éventuelles en termes de propriété scientifique et/ou industrielle. Il y a évidemment là un frein à la participation des PME et plusieurs pôles ont prévu de leur offrir une assistance juridique pour lever cet obstacle. Par ailleurs, le temps constitue un facteur important de ces décisions : les responsables d'Axelera nous ont indiqués que l'industrialisation des projets impliquant conjointement Arkema et Rhodia dépendrait du choix des décideurs au niveau le plus élevé des groupes, notamment en fonction du temps nécessaire au développement de ces projets. De même, concernant un nouveau camion de livraison urbaine actuellement en cours d'expérimentation, la direction de Renault-Trucks indique : « lorsque nous prendrons la décision, il nous faudra trois ans de développement avant de vendre ce véhicule »¹⁸.

Il faudrait donc pouvoir replacer tout projet d'un pôle dans le contexte stratégique des firmes concernées. Ce qui permettrait, d'ailleurs, de mieux appréhender la question précédemment pointée sur l'évolution possible des pays et territoires dans la hiérarchie des places en la confrontant plus précisément aux évolutions technologiques et aux choix (« institutionnels ») qui en conditionnent la concrétisation : ainsi, un syndicaliste de Rhodia nous indiquait que certains centres de recherche français du groupe – comme celui d'Aubervilliers – vont disparaître au gré du recentrage sur certaines activités – comme les polyamides, tandis que de nouvelles capacités de production haut de gamme vont être implantées au Qatar et un laboratoire mixte avec le CNRS à Shanghai.

¹⁷ Concernant LUTP, la commission régionale chargée du suivi des pôles en Rhône-Alpes n'avait, fin 2007, connaissance que de 6 projets sur 19.

¹⁸ Déclaration du directeur de la recherche de Renault-Trucks, *L'Officiel des Transporteurs* N°2441, 15 février 2008.

III. EFFICACITE ET NORMES DE L'INSERTION LOCAL / GLOBAL

Ces développements méthodologiques nous semblent offrir une grille de lecture efficiente des dispositifs à l'œuvre des deux côtés de la Méditerranée mais aussi permettre de mieux appréhender la question des normes de l'insertion local/global dont ils sont porteurs.

III.1. Une grille de lecture des dispositifs d'innovation

III.1.1. Efficacité technologique et efficacité institutionnelle. La réussite d'un PDC et ses effets d'entraînement sur le potentiel de compétences de son territoire d'implantation dépendent pour une large part des capacités de ses acteurs à atteindre une taille critique en termes de compétences à rassembler, tant au niveau interne (nombre de participants qui comptent dans la discipline et/ou le secteur) qu'au niveau externe (surface sur le territoire concerné, ampleur du réseau national et international mobilisé, place par rapport aux autres CCT...). Mais elle tient surtout en leur capacité à organiser un fonctionnement efficace de la proximité technologique, concernant les différentes plateformes technologiques mises en place, le travail coopératif entre chercheurs publics et privés, le fonctionnement des services aux entreprises, y compris en termes de gestion des marchés internes et externes du travail (plateformes de mutualisation des compétences, de la formation et des emplois, dispositifs de sécurisation des parcours professionnels...), etc. En cela, le rôle des équipes d'animation est essentiel, c'est grâce à elles qu'il est possible de dépasser le stade d'un empilement de projets et d'assurer un rayonnement dynamique et dans la durée du pôle.

Mais il est tout aussi indispensable à ces acteurs d'obtenir une efficacité institutionnelle, concernant les règles du jeu spécifiques au dispositif, les accords de propriété industrielle (mise en place de plateformes sécurisées), l'articulation de la logique de coopération-mutualisation et de la logique concurrentielle, la conciliation des objectifs différents des acteurs (Etat, collectivités, laboratoires, entreprises, rapports donneurs d'ordres / sous-traitants) et la construction des compromis nécessaires entre eux.

C'est donc ce double ensemble d'éléments qu'il faut considérer pour appréhender la façon dont un pôle de compétitivité influe sur l'insertion du (ou des) CCT concerné(s) dans la stratégie de décomposition / recomposition des chaînes de valeur qu'impulsent les grandes firmes à l'échelle globale. Certes, on peut considérer¹⁹ que, pour bon nombre de ces caractéristiques, les pays du Maghreb n'en sont qu'au « point de départ » alors que les expériences françaises sont plutôt des « points d'arrivée », se greffent sur des compétences acquises de longue date. Cela ne veut pourtant pas dire que les CCT français bénéficient à jamais d'une telle rente de situation. L'évaluation effectuée pour le gouvernement et rendue publique en juin 2008²⁰ fait état d'une efficacité insuffisante d'un certain nombre des pôles qui nous intéressent : Véhicule du Futur, ViaMéca, Up'Tex... Et même si le pôle Plastipolis a vu son existence confirmée, on peut s'inquiéter de sa capacité à dynamiser la plasturgie à Oyonnax quand on observe le contenu des projets des PDC d'autres régions en matière de nouveaux procédés et de nouveaux matériaux (composites notamment) et les indications négatives qui remontent de la situation actuelle de ce territoire : c'est, notamment, une école

¹⁹ Comme nous l'a fait remarquer A. Bouyacoub (Université d'Oran) lors du colloque de Sidi Bou Saïd.

²⁰ Là encore, voir le site gouvernemental sur les PDC.

d'ingénieurs de Nantes très liée au pôle EMC2 qui est présente dans un des rares projets de Plastipolis concernant les composites²¹... On a là l'illustration d'une incapacité locale à renouveler les proximités tant technologiques (focalisation sur certains procédés traditionnels) qu'institutionnelles (refus du patronat local d'une structure de dialogue social qui permettrait de gérer la pénurie de main-d'œuvre) qui ont fait autrefois le succès du bassin et à les ouvrir sur l'extérieur. Ce qui montre d'ailleurs que ces proximités n'ont pas toujours un caractère positif et peuvent conduire à un enfermement localiste si elles ne sont pas branchées sur d'autres échelles de « respiration » et d'innovation.

Il serait intéressant de lire de la même façon la façon dont les politiques nationales d'innovation jouent sur l'activité et l'évolution des compétences territorialisées du Maghreb. Plusieurs travaux du programme DAAGT ont tenté d'appréhender les facteurs d'attractivité des territoires en termes de capacités technologiques, même s'il est vrai que les dimensions proprement géographiques prennent dans ces pays une importance qu'elles n'ont plus (autant) en France : N. Taleb et Y. Bellache notent que « les réseaux de toute natures et la logistique restent encore [souvent] en deçà des exigences de l'industrie moderne [telles que le] juste à temps ».²² Les mêmes auteurs pointent cependant surtout des manques d'ordre institutionnel puisqu'il ressort de leurs enquêtes de terrain que « l'assouplissement des démarches administratives figure parmi les principales attentes des entrepreneurs locaux », même si ceux-ci « attendent également des incitations et facilités de la part des pouvoirs publics en matière de foncier et dans l'accès aux marchés publics ». Quant à K. Arabi, H. Taleb et H. Kerbach, ils insistent avec raison sur les relations entre structuration insuffisante des espaces productifs et inefficacité de la gouvernance territoriale et cherchent à identifier la responsabilité des institutions (pouvoirs publics, chambres consulaires, associations d'entreprises, dans la déconnexion du couple entreprise-territoire, même s'il existe, disent-ils, « des réseaux d'entraide et un niveau non négligeable de savoir faire et d'effet d'apprentissage ».²³

III.1.2. De la gouvernance organisationnelle à la gouvernance institutionnelle. Est donc ainsi posée avec force la question des caractéristiques de la gouvernance des PDC et la nécessité de l'appréhender non pas dans sa seule dimension organisationnelle, comme simple pilotage fonctionnel, mais aussi dans sa dimension institutionnelle, comme pilotage véritablement politique. Ce qui renvoie à la fois à la place des acteurs impliqués (acteurs globaux et/ou territoriaux, pouvoirs publics nationaux et/ou locaux, organisations syndicales, société civile...) et à leur capacité à construire des compromis dans la gestion des objectifs et des résultats des projets d'innovation. Avec deux exigences :

. La constitution des acteurs de la dynamique, qui ne sont pas toujours directement identifiables comme tels : la participation des firmes aux PDC peut résulter d'un intérêt manifesté dès le départ ou s'effectuer de façon plus réservée (certains pôles ont été initiés par une collectivité territoriale, par une chambre consulaire ou par la profession). Dans tout les cas, par rapport aux firmes qui y participent, le pôle peut être considéré comme une « méta-organisation »²⁴, ce qui n'est pas sans poser problème quand à la participation des acteurs territoriaux (et notamment des organisations syndicales) à sa gouvernance. De la même façon est posé le problème de la constitution des acteurs publics (par exemple, implication ou non

²¹ Un responsable local nous confiait d'ailleurs qu'il fallait sérieusement s'inquiéter pour le développement des composites à Oyonnax.

²² Référence à leur texte] (« Attractivité des territoires et localisation des activités dans la wilaya de Bejaia »).

²³ Référence à leur texte sur Bejaia))

²⁴ Selon le responsable du pôle LUTB rencontré le 23 janvier 2008.

des collectivités territoriales dans le dispositif, de façon coordonnée ou concurrentielle) ou des organisations syndicales (place reconnue dans le PDC, volonté syndicale de s'inscrire ou non dans cette dynamique). Au Maghreb, ce problème de constitution d'acteurs collectifs semble se poser avec acuité. Ainsi les chercheurs de terrain indiquent-il qu'en Algérie, le développement de relations entre entreprises, la mutualisation d'actions, ne peut se faire sans l'intervention publique (aide, soutien, conseil, expertise, innovation sur les produits ou procédés...), les acteurs privés ayant du mal à dépasser leurs divergences d'intérêt ; les CCI n'arrivent pas à réunir les entreprises et universités et entreprises ne peuvent se rencontrer sans l'intermédiaire de l'Etat (A. Toubache, C. Lahlou, 2008).

. La constitution de lieux identifiables de la coordination tant organisationnelle (dispositifs permanents ou ponctuels de participation aux projets collaboratifs et aux initiatives transversales) qu'institutionnelle (instances de concertation / négociation sur les compromis à construire) de ces acteurs.

III.2. Normes de l'insertion local/global et marges de manœuvre des acteurs

Il nous semble important de souligner que si ces processus sont fortement contradictoires, ils sont en même temps ouverts à une intervention des acteurs territoriaux concernés, même si cela ne va pas de soi.

III.2.1. Le rôle des « experts ». Les travaux menés au Maghreb ont attiré l'attention sur la place prise aujourd'hui par les cabinets d'experts dans ces processus normatifs. Ainsi Mac Kinsey a réalisé une étude au Maroc qui a attribué des niveaux de compétitivité théorique aux secteurs d'activité marocain et les a classés au regard de ceux d'autres pays au sein de la compétition mondiale. Ce repérage des 7 ou 8 « métiers mondiaux du Maroc » a débouché sur un plan gouvernemental d'innovation (« Emergence ») (J.L. Piermay, A. Piveteau (2008)²⁵. C'est également un grand cabinet international qui a réalisé pour le gouvernement algérien l'étude lui permettant de définir les pôles d'excellence et/ou de compétitivité dont il entend soutenir la concrétisation. De la même façon, ces cabinets contribuent à façonner les décisions politiques dans les régions françaises, les élus faisant systématiquement appel à eux. Et c'est à Boston Consulting Group et CM International que le gouvernement français s'est adressé pour l'évaluation des PDC évoquée plus haut. Or leurs analyses contribuent largement à la mise en oeuvre de critères pro-libéraux élaborés dans les instances européennes, à l'OMC ou au FMI et mobilisés tout au long de la chaîne hiérarchique des processus de *reporting* et de *benchmarking*.

III.2.2. Une maîtrise par les critères de financement. Nous avons pu observer que – ce qui n'était pas prévu au départ – le dispositif des PDC amenait les collectivités territoriales, à qui il est demandé une importante contribution financière, à s'interroger sur leur capacité à peser sur le devenir des compétences en jeu, surtout dans un contexte de demande citoyenne accrue de contrôle de l'utilisation de l'argent public et de participation aux décisions. Plusieurs Régions françaises se sont ainsi engagées dans un processus plus exigeant que le simple accompagnement de stratégies décidées ailleurs : Nord-Pas-de-Calais, Centre, Champagne-Ardenne, etc. Mais Rhône-Alpes est une de celles qui nous semblent aller le plus loin (Tab.3).

Rhône-Alpes : une Région qui entend peser sur les normes socioéconomiques.

²⁵ Référence à leur texte définitif))

Après avoir mis en place une commission de suivi et d'évaluation des attributions de fonds publics (ouverte aux organisations syndicales), la Région a décidé d'exiger la signature d'un « contrat-cadre » assortissant son financement de chaque projets émanant des PDC de critères visant à obtenir des effets en termes d'association des PME, de cohérence avec les « clusters » économiques et de recherche antérieurement mis en place, de développement des formations et de facilitation du dialogue social. Ces mesures ont été, par la suite, étendues à tout financement d'entreprises (y compris hors pôles) sous forme d'une « charte d'engagements réciproques ». La Région s'est également engagée dans la construction d'une « méthodologie de l'intervention publique », en envisageant, par exemple, que soit obligatoirement attribuée une part de financement de tout projet de pôle à la prise en compte de son impact sociétal et environnemental. Elle a notamment alimentée cette construction au travers d'une réflexion sur les atouts et risques des nanotechnologies, qui a mobilisé non seulement les décideurs traditionnels mais également un « panel » de 30 citoyens. Il faut y ajouter l'initiative récente (impulsée par l'Etat après des problèmes de maîtrise des fonds publics attribués dans certains montages) d'une « charte de la contractualisation » assurant une large participation des acteurs concernés (y compris des organisations syndicales) à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des principaux dispositifs donnant lieu à une contractualisation impliquant la Région (Contrats d'études prospectives et Contrats d'objectifs notamment).

Tab. 3. L'exemple de la Région Rhône-Alpes.

Dans cette avancée vers la construction de normes pour une plus grande maîtrise territoriale de l'insertion dans les chaînes de valeur globales, nous retrouvons bien les deux enjeux identifiés plus haut, l'enjeu technologique (lien aux compétences et à l'emploi local : association des PME, relation aux clusters d'activités existants...) et l'enjeu institutionnel (transparence des projets, évaluation des financements attribués, dialogue social et sociétal).

III.2.3. La relation salariale au cœur de l'insertion local/global. La question salariale nous semble un indicateur clé du passage d'une gouvernance fonctionnelle à une gouvernance institutionnelle. Nous l'avons vu plus haut, c'est en nous intéressant aux compétences salariales que nous avons mis en lumière les deux dimensions essentielles, technologiques et institutionnelles, de la dynamique territoriale. Les travaux des chercheurs du Maghreb nous ont d'ailleurs permis de vérifier l'importance occupée dans ces dynamiques par le marché du travail et les normes qui régissent la relation salariale. Il a été souligné qu'au Maroc la législation du travail imprécise (Code du travail confus, pas de conventions collectives) pouvait peser sur l'efficacité des investissements privés et des organisations innovantes mises en place. La Tunisie semble connaître davantage de codification socioprofessionnelle mais beaucoup d'entreprises, par exemple dans le textile-habillement-cuir, ont du mal à professionnaliser la main-d'œuvre et à la fidéliser²⁶. Sans parler du « big bang démographique » et des cohortes de diplômés entrant chaque année sur le marché du travail, confrontées à un énorme taux de chômage, notamment en Algérie. On voit ainsi que l'efficacité sociale est une condition incontournable d'une insertion concurrentielle réussie mais que, surtout la relation salariale apparaît comme centrale dans le rapport entre les firmes et les ressources qu'elles entendent valoriser, donc au cœur des rapports de forces et des compromis concernant la construction des normes présidant à la fois à la valorisation de ces ressources et à leur insertion dans la globalisation. L'accent est mis par là sur le caractère contradictoire, conflictuel, mais aussi ouvert de cette construction de normes²⁷ et donc sur la nécessité et la possibilité de sa maîtrise institutionnelle par le plus grand nombre des acteurs concernés : représentants de l'Etat, élus territoriaux, organisations syndicales, associations.

CONCLUSION

²⁶ Voir le texte de Y. Mathlouthi et M. Mezouaghi [référence] faisant état d'un marché du travail bloqué par la concurrence sur les parcs technologiques.

²⁷ Leur évolution est certes poussée par la recherche par les firmes de nouveaux positionnements concurrentiels mais aussi par des exigences montant de l'opinion publique, notamment en termes de développement durable.

Lors d'un colloque de socio-économie²⁸, un chercheur britannique (G. Morgan, 2007)²⁹ a proposé une grille de lecture des différentes articulations possibles entre stratégie des firmes multinationales et qualité de la gouvernance des territoires qui conforte notre approche.³⁰ L'intérêt de sa lecture était de mettre l'accent sur les situations possibles de relation institutionnelle entre les deux types d'acteurs, en termes de négociation, conflit, développement ou déclin, tout en prenant en compte le rapport au temps. En adaptant cette grille aux éléments précédemment identifiés, nous obtenons le tableau suivant (Tab. 4) qui résume les différentes configurations possibles d'une articulation entre complexes de compétences territorialisés (CCT) et « stratégies de profit » (Y. Lung, 2008) des firmes multinationales (FM), selon que ces dernières privilégient une logique productive et/ou de long terme ou une logique financière et/ou de court terme. Ce tableau permet également d'identifier des trajectoires de territoires, selon que ceux-ci progressent ou régressent dans leur capacité de maîtrise technologique et/ou institutionnelle³¹.

	Stratégie productive et/ou de long terme des FM	Stratégie financière et/ou de court terme des FM
CCT à compétences technologiques et institutionnelles fortes	Négociation institutionnelle Co-valorisation des ressources	Conflit institutionnel Co-valorisation / prédation des ressources
CCT à compétences technologiques fortes et à compétences institutionnelles faibles	Développement institutionnel Co-valorisation / prédation des ressources	Déclin institutionnel Prédation des ressources
CCT à compétences technologiques et institutionnelles faibles	Evitement / déclin	Evitement / déclin

Tab. 4 : L'articulation CCT / stratégie des FM

L'approche méthodologique que nous avons adoptée nous semble donc efficiente pour mettre en lumière les différents facteurs technologiques et institutionnels qui peuvent à la fois caractériser et faire évoluer la valorisation des CCT et leur insertion dans les chaînes de valeur globalisées. Elle s'inscrit, en les précisant nous semble-t-il, dans les approches antérieures analysant la situation des pays en développement en termes d'articulation entre compétences polarisées et logique de globalisation, tels ceux de E.M. Mouhoud (1995) ou de A. Ferguène et A. Hsaini (1998). Elle permet, surtout, d'identifier les marges de manœuvre qui peuvent s'ouvrir aux acteurs territoriaux au travers de la construction de normes capables d'influer sur le comportement des grandes firmes, certaines d'entre elles moins pouvant choisir de s'accommoder d'une situation où les contraintes ainsi imposées peuvent se traduire par une plus grande efficacité en termes d'innovation, de qualité, de compétitivité.

BIBLIOGRAPHIE

²⁸ SASE (Society for the Advancement of Socio-Economics), 19th Annual Meeting on Socio-Economics, Copenhagen, 28-30 juin 2007.

²⁹ Le texte de G. Morgan n'est pas disponible et nous ne disposons que des notes prises lors de son intervention.

³⁰ D'autant qu'il associait explicitement à la qualité de ces coordinations territoriales « la capacité des salariés à s'organiser et à construire des stratégies ».

³¹ Comme nous l'a fait remarquer A. Toubache (Université d'Oran) lors du colloque de Sidi Bou Saïd, on ne peut plus parler de « territoire » dans les deux cases inférieures.

- Bouba Olga O., Carrincazeaux C., Coris, M. (Coord.) (2008), « La proximité, 15 ans déjà ! », Numéro spécial de la *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* N°3 (à paraître).
- Ferguène A., Hsaini A. (1998), « Développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation : éléments d'analyse à partir du cas de Ksar-Hellal en Tunisie », *Région et Développement* N°7, L'Harmattan, pp. 105-134.
- Kirat T., Lung Y. (1995), « Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage », in Lazaric N., Monnier J.M. (Coord.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Economica, Paris, pp. 205-227.
- Lung Y. (2008), « Modèles de firmes et formes du capitalisme : penser la diversité comme agenda de recherche pour la TR », *Revue de la régulation, Capitalisme, institutions, pouvoirs*, N°2, Janvier, Paris.
- Mezouaghi M., Perrat J. (2007), « Les territoires de l'innovation technologique. Quelle pertinence du modèle technopolitain ? », in Mezouaghi M. (Dir.), *Le Maghreb dans l'économie numérique*, IRMC Tunis, Maisonneuve & Larose, Paris, pp.315-334.
- Morgan G. (2007), *Multinational Corporates and globalization*, SASE (Society for the Advancement of Socio-Economics), 19th Annual Meeting on Socio-Economics, Copenhague, 28-30 juin (texte non disponible).
- Morvan Y. (2004), "Aménagement du territoire et pôle de compétitivité: l'indispensable réconciliation", *Inter-Régions*, N° 256, Sept.-Oct. pp. 10-14.
- Mouhoud E.M. (1995), « Régionalisation, globalisation et polarisation de l'économie mondiale : quelle place pour les pays en développement ? », *Région et Développement* N°2, L'Harmattan, pp. 5-43.
- Perrat J. (2006), « Des Systèmes productifs localisés aux Pôles de compétitivité. Enseignement des nouvelles politiques publiques françaises », *Les territoires productifs en question, Alfa*, IRMC Tunis, Maisonneuve & Larose, Paris, pp.115-125.
- Perrat J. (2007-a), « Les pôles de compétitivité », *Projet*, Ceras, Paris, novembre, pp. 57-64.
- Perrat J. (2007-b), *Pôles de compétitivité : appréciation critique, pistes pour l'intervention syndicale*, Adees Rhône-Alpes, novembre.
- Perrat J. (2007-c), *A new employment pattern : hypotheses and realities*, 19th Annual Meeting on Socio-Economics, Copenhague, 28-30 juin.
- Scott A. F., 2005, « Les moteurs régionaux de l'économie mondiale », *Géographie, Économie, Société*, vol. 7, n° 3, juillet-septembre, p.231-253.
- Talbot D. (2008), « Les institutions de proximité », Numéro spécial de la *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* N° 3 (à paraître).

[restent à intégrer les textes définitifs des autres auteurs du programme DAAGT]